



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 17 juillet 2020

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 juillet 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : M. BROQUÈRES (a procuration pour CHAPUIS), Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. DUCASSE, Mme COURROS, MM. GOSSELIN, DAUBA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DAUBA), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n° 17

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Projet d'études en vue de l'aménagement de la Plaine des Sports de TARTAS

Ces dernières années différents aménagements ont été réalisés sur la plaine des sports. Pour mémoire au début du mandat 2008-2014, une étude avait été confiée au CAUE.

Aussi, sur la base du programme municipal 2020-2026, il est proposé :

De confier à des cabinets d'études ou de conseils, voir à des organismes institutionnels, après travail en commission municipale des travaux une réflexion sur différents aménagements :

Implantation du DOJO complexe associatif

Implantation du TERRAIN Synthétique pour lequel la FFF a dit son aide financière

Achèvement de la voie de contournement et aménagements de stationnements

Réalisation de sanitaires aux normes PMR pour la salle de Tennis couverts.

De solliciter les meilleurs financements auprès organismes, partenaires privés, fédérations, ou collectivités publiques, EPCI, et l'Etat.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité, 19 voix pour et 4 abstentions (Mme DUBOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO et M. DUBOS)

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



DECIDE de confier à des cabinets d'études ou de conseils, voir à des organismes institutionnels, après travail en commission municipale des travaux une réflexion sur différents aménagements :

Implantation du DOJO complexe associatif

Implantation du TERRAIN Synthétique pour lequel la FFF a dit son aide financière

Achèvement de la voie de contournement et aménagements de stationnements

Réalisation de sanitaires aux normes PMR pour la salle de Tennis couverts.

DECIDE de solliciter les meilleurs financements auprès organismes, partenaires privés, fédérations, ou collectivités publiques, EPCI, et l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.